

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le maire rappelle que la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 impose, dans les communes de 3.500 habitants et plus, un débat en Conseil Municipal sur les orientations générales du budget.

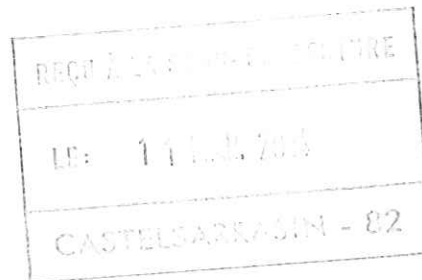
Les orientations budgétaires annexées à la présente délibération pour l'exercice 2014 sont présentées à l'Assemblée municipale.

DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide, après avoir pris connaissance de ce document et en avoir débattu, d'en prendre acte.

En application de l'article 21 du Règlement intérieur du Conseil Municipal et conformément à la loi, le débat n'a pas fait l'objet d'un vote.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS



LE MAIRE

B.DAGEN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :

Transmission en Sous-Préfecture le : 11/13/2014.....

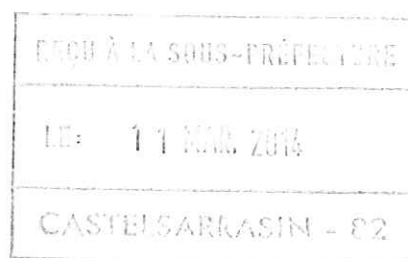
Publication le : 11/31/2014.....

Notification le :




Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2014

Séance du 6 mars 2014



Note explicative de synthèse

1	<i>Un contexte macroéconomique difficile.</i>	4
2	<i>Les principales dispositions de la loi de finances 2014 concernant les collectivités locales.</i>	9
3	<i>La traduction des principales mesures de la LFi 2014 dans les recettes du budget communal.</i>	11
4	<i>Les premiers éléments financiers de l'exercice 2013.</i>	13
5	<i>Les grands équilibres du budget 2014.</i>	25
6	<i>Conclusion.</i>	28

Préambule : rappel du contexte juridique du DOB.

Chaque année, les collectivités doivent organiser un **débat d'orientation budgétaire** dans un **déai de deux mois** précédant le vote du budget primitif.

Ce débat en Conseil municipal s'appuie sur une « **note explicative de synthèse** » qui doit comporter des **éléments d'analyse financière**, des informations sur les **principaux investissements projetés**, sur le **niveau d'endettement et son devenir prévisionnel**, et sur l'**évolution envisagée des taux d'imposition**.

L'**objectif** de cette note explicative de synthèse est de **donner aux élus des clés de lecture** leur permettant d'appréhender au mieux le **contexte économique actuel et à venir**, ainsi que la **nature et les enjeux des relations entre l'Etat et les collectivités locales**, l'ensemble de ces **éléments ayant un impact important sur le budget 2014 de la commune**.

1 Un contexte macroéconomique difficile.

La situation économique internationale et nationale de ces derniers mois est un élément fondamental à prendre en considération pour comprendre la stratégie et les orientations définies par la loi de finances 2014 (LFI 2014), ainsi que leurs impacts sur les finances des collectivités locales.

1.1 Une situation et des perspectives économiques mondiales tendues.

L'**année 2013 s'est globalement caractérisée par un léger frémissement** de la croissance mondiale. La situation reste toutefois fragile en l'**absence de signe tangible d'un rebond durable**.

Les **Etats-Unis ont pour la 2^{ème} année consécutive connu une amélioration** (croissance de 1,9% en 2013 contre 2,2% en 2012), et ce malgré l'arrêt des politiques publiques de soutien à l'activité. Reste à savoir si l'économie américaine pourra pérenniser cette tendance positive sur le long terme.

Dans la **zone euro**, la situation apparaît moins favorable qu'outre-Atlantique. La croissance affiche une **baisse globale de 0,4%** sur toute l'année 2013, mais avec des **situations disparates** en fonction des pays :

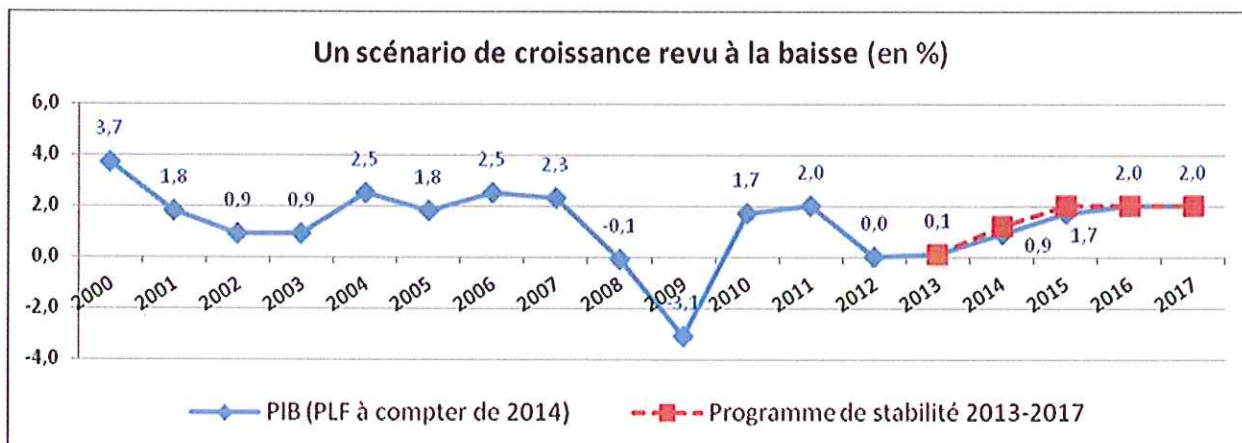
- progression pour l'Allemagne (+0,4%) et la France (+0,3%) ;
- recul pour l'Espagne (-1,2%) et l'Italie (-0,8%).

Si les **3 derniers trimestres ont tout de même affiché une croissance positive** en Europe, une reprise forte reste, à court terme, problématique, notamment si les investissements des entreprises et la consommation des ménages restent atones, et si les dettes étatiques demeurent élevées. Toutefois, des taux d'intérêt bas et une tendance à la désinflation sont des **signes encourageants**.

S'agissant des **pays émergents**, bien qu'ils affichent des **taux de croissance importants**, ceux-ci se sont avérés **moindres en 2013**. Les perspectives de croissance n'envisagent **pas d'amélioration à court terme**, ce qui va évidemment peser sur la **demande mondiale**.

→ Les perspectives américaines restent bien orientées avec un retour à une croissance potentielle plus soutenue en 2014. L'Europe devrait elle aussi enregistrer une croissance positive mais relativement atone (< 1%), ainsi qu'un affaiblissement du risque d'éclatement de la zone euro. Au total, **le rebond de la croissance mondiale devrait être limité cette année** (3,1% contre 2,6% en 2013, source : Natixis).

1.2 En France, des perspectives de croissance systématiquement révisées à la baisse.



Source : Ressources consultants finances (RCF)

Le **programme de stabilité 2013-2017** (publié en avril 2013 par le Gouvernement) anticipait une **reprise relativement soutenue de la croissance à compter de 2014**, puis une **hausse de 2% par an pour 2015-2017**.

Les **hypothèses retenues dans la LFI 2014 corrigent à la baisse ce scénario initial** et prévoient une **évolution plus modeste du PIB, de 0,9% en 2014**, ce qui reste encore très amiteux (rappel : pour 2013, la croissance a été de 0,3%).

→ Ce retour moins rapide à une croissance plus soutenue va avoir des conséquences sur le délai de redressement des comptes publics et sur **les efforts demandés à l'Etat aux collectivités locales** pour y contribuer, et ce sans doute au-delà de 2015.

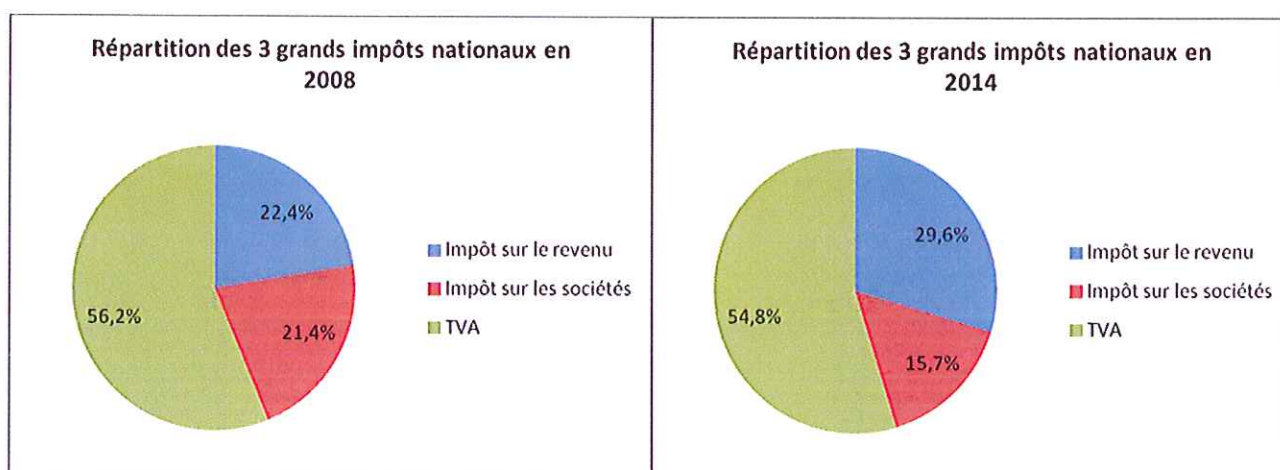
1.3 Un scénario de relance de la croissance par l'offre.

Afin d'atteindre cet objectif de croissance, le **scénario 2015-2017 du programme de stabilité**, revu et corrigé par la LFi 2014, s'appuie sur les leviers suivants :

- le maintien d'une **demande externe persistante**, qui se traduirait par la **hausse des exportations (+3,5%)** ;
- la **reprise des investissements des entreprises (+1,5%)** ;
- la **prévision d'une hausse de la consommation des ménages**, de l'ordre de 0,8%.

→ Il s'agit donc clairement d'une **politique économique de relance de la croissance par l'offre**, et non par la demande. Ce choix macroéconomique a un impact sur la nature des relations financières entre l'Etat et les collectivités locales : la stratégie de ces dernières qui consiste, depuis plusieurs années, à favoriser l'investissement local, par une politique forte axée sur la demande, n'est plus en adéquation avec le choix fait par le Gouvernement de soutenir la compétitivité des entreprises sur les marchés internationaux.

1.4 Des transferts de fiscalité entre les impôts d'Etat.

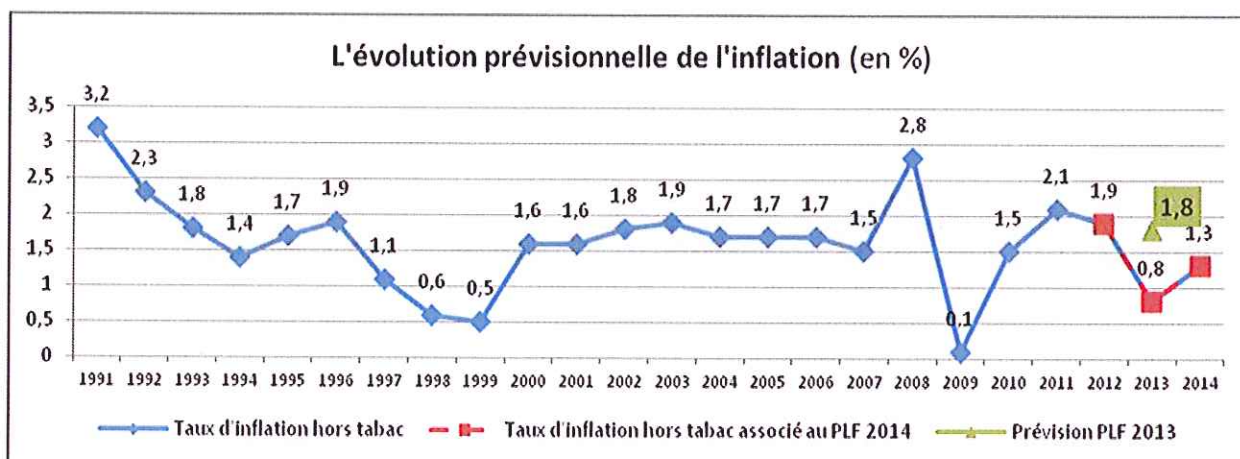


Source : Ressources consultants finances (RCF)

Pour améliorer la compétitivité des entreprises, l'Etat a fait le choix d'alléger leur fiscalité. Dans la LFi 2014, cela se traduit, en part relative, par une stabilisation de la TVA (principal impôt national) et un **transfert entre les impôts supportés par les entreprises vers ceux pesant sur les ménages**.

→ Cette situation implique des **conséquences indirectes sur les ressources des collectivités**, en rendant **difficiles les hausses d'impôts locaux** du fait d'une **pression fiscale accentuée au plan national**, les communes ne pouvant essentiellement intervenir que sur les impôts ménages depuis la réforme de la TP de 2010 / 2011.

1.5 La perspective d'une inflation faible.



Source : Ressources consultants finances (RCF)

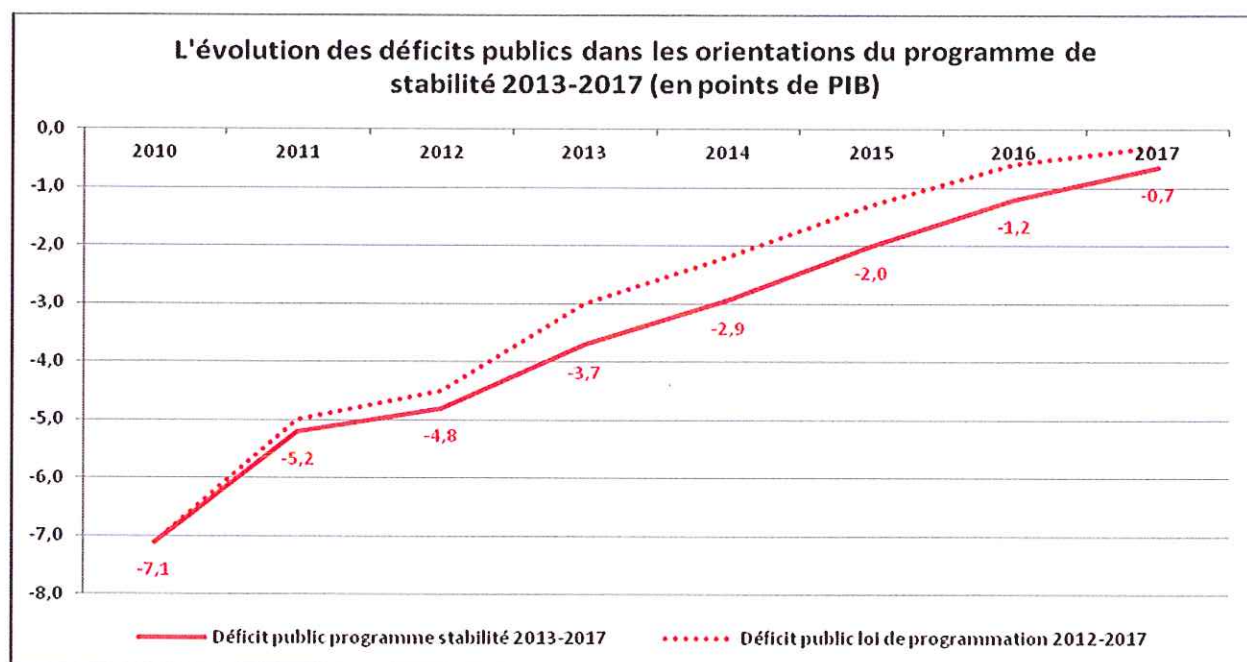
L'année 2013 a été marquée par une **baisse de l'inflation**. Prévues à hauteur de +1,8% dans LFI 2013, elle s'est en réalité établie à +0,8%, soit un écart de 1 point.

Les **bases fiscales**, revalorisées chaque année en fonction de l'inflation prévisionnelle, **ont donc progressé en 2013 de façon plus importante que l'inflation réelle**.

Cette bonne nouvelle doit néanmoins être nuancée car la LFI 2014 comporte une **mesure de rattrapage** du « surplus » accordé aux collectivités en 2013. Ainsi, le **coefficient de revalorisation des bases est fixé pour 2014 à 0,9%** (soit 0,4 point de moins que l'inflation prévisionnelle), ce qui représente une **perte de 0,9 point de progression des bases sur un an**.

→ Les recettes issues des impôts locaux seront donc moins dynamiques en 2014 à taux constants.

1.6 Un retour plus tardif à l'équilibre des comptes publics et les moyens d'y parvenir.



Source : Programme de stabilité de la France 2013-2017

En raison de la reprise de la croissance en 2013 plus faible qu'escomptée, les instances européennes ont accordé aux Etats de la zone euro des **délais supplémentaires pour réduire leurs déficits**.

La France doit ainsi atteindre en 2014 l'objectif qu'elle aurait dû satisfaire en 2013. Néanmoins, contrairement à la politique antérieure de réduction des déficits qui se basait sur une augmentation des recettes (via les prélèvements obligatoires), ce nouvel effort s'appuiera à 70% sur des économies en dépenses.

Dans ce contexte, les **dotations des collectivités locales**, qui constituent une dépense non négligeable pour le budget de l'Etat, vont être mises à contribution et participer à cet effort de redressement via la baisse desdites dotations.

→ Les dotations aux collectivités constituent la seule variable d'ajustement permettant d'afficher une baisse du budget de l'Etat (-1,5 Md €).

2 Les principales dispositions de la loi de finances 2014 concernant les collectivités locales.

La baisse des dotations, qui constitue la principale mesure relative aux collectivités dans la LFI 2014, a été annoncée le 12 mars 2013 par le Premier ministre à l'occasion du lancement des travaux de préparation du « Pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales » (finalisé le 16 juillet 2013).

2.1 La baisse des dotations.

La baisse des dotations de l'Etat s'inscrit dans un processus de **mise en œuvre progressive de contraintes toujours plus fortes** sur ce type de ressources pour les collectivités locales.

On doit rappeler que **jusqu'en 2008**, l'Etat a garanti aux collectivités une évolution des dotations égale à **l'inflation de l'année + un tiers de l'évolution du PIB** de l'année N-1. **Entre 2008 et 2011**, la progression s'est limitée à la **seule hausse des prix**. A partir de **2011**, l'inflation n'a plus été prise en compte et **les dotations ont été gelées**.

A ces mesures successives, s'est ajoutée la **réforme de la taxe professionnelle (2010/2011)**, qui a réduit de manière très significative l'autonomie fiscale réelle des collectivités qui aurait pu leur permettre de **compenser la baisse annoncée des dotations**.

2014 constitue une contrainte supplémentaire considérable pour les budgets locaux, avec une **diminution globale des dotations de l'Etat**, et notamment de la dotation générale de fonctionnement (DGF, qui représente 80% à 85% du total des dotations).

En 2014 et 2015, l'Etat va ponctionner les collectivités locales à hauteur d'une **somme totale de 4,5 Mds €** par rapport au niveau des dotations 2013 :

- 2014 : - 1,5 Md € ;
- 2015 : -1,5 Md € de 2014 et -1,5 Md € supplémentaire au titre de 2015.

Par ailleurs, il est important de noter que **cette diminution ne se substitue pas aux mécanismes d'évolution de la DGF précédents** : elle vient **en plus des évolutions constatées en 2013**.

La répartition de la baisse de la DGF a été arrêtée par le Comité des finances locales (CFL). Pour les communes (et les EPCI), cette **diminution est répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement** constatées au 1^{er} janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles (soit 2012). **Seuls les budgets principaux sont concernés** (les budgets annexes ne sont pas pris en compte). Pour les communes, et selon les simulations, le **pourcentage de prélèvement s'établit entre 0,74% et 0,76%** :

Détermination de la ponction individuelle par type de collectivités dans le cadre du Pacte de confiance :

	Ponction Pacte de confiance (en M €)		Taux de ponction Pacte de confiance sur RRF
Communes et EPCI	840	56%	
<i>dont communes</i>	588	70%	0,76%
<i>dont EPCI</i>	252	30%	0,77%
Départements	476	32%	0,67%
Régions	184	12%	0,77%
TOTAL	1 500	100%	

Certains cabinets spécialisés dans les finances locales estiment que ce coup de rabot correspond à une perte d'environ 4 points minimum de fiscalité locale en moyenne sur la période 2014-2015.

→ La politique du Gouvernement de rétablissement des comptes publics repose sur un pari économique national et international qui est loin d'être gagné. En cas d'échec ou de réussite partielle, qui viendraient reporter un peu plus dans le temps les objectifs affichés, il est fort probable que les collectivités locales seront encore sollicitées après 2015.

2.2 Les autres mesures 2014 importantes.

Au-delà de la baisse des dotations, qui reste la principale mesure pour 2014, d'autres dispositions viennent impacter les budgets locaux.

- **L'augmentation des taux de TVA** : passage de 19,6% à 20% et de 7% à 10%. Rappelons que les collectivités ne récupèrent pas la TVA sur les dépenses de fonctionnement, contrairement au secteur privé. Concernant les dépenses d'investissement, le taux de compensation forfaitaire du **FCTVA** a été revalorisé en conséquence.
- La **baisse attendue**, pour 2014, de la **contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)**, qui a partiellement remplacé l'ancienne TP, de l'ordre de **10%**.
- L'adoption d'un **nouveau barème pour la cotisation foncière des entreprises (CFE)**. Puisqu'elle en avait le choix, la commune a décidé de maintenir en 2014 les mêmes bases qu'en 2013. La réforme s'applique toutefois à la marge de façon automatique.
- Les aménagements apportés au **Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** constituent la seule « embellie » dans ce sombre tableau. Ce dispositif, qui constitue l'instrument de référence de la **péréquation horizontale**, c'est-à-dire entre les communes et les EPCI, tient compte désormais davantage **du revenu par habitant**. Cette modification favorise les territoires ayant un revenu par habitant inférieur à la moyenne nationale, ce qui est le cas de la commune de Castelsarrasin.

3 La traduction des principales mesures de la LFi 2014 dans les recettes du budget communal.

Malgré l'absence d'éléments précis notifiés par les services de l'Etat au moment de la rédaction du présent document, il est permis d'appréhender les conséquences des mesures de la LFi 2014 qui auront un impact financier important sur le niveau des ressources de la commune. Les indications données ci-après sont des simulations réalisées par la Direction des finances.

3.1 L'évolution anticipée de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2014.

Evolution de la DGF hors prélèvement 1,5 Md €					
	CA 2012	Notifié 2013	Evo 2012/2013	Evo 2013/2014	Simu OB 2014
DGF	3 673 264 €	3 586 349 €	-2,37%	-2,18%	3 505 000 €
Evo N / N-1		-86 915 €			-81 349 €

Entre 2012 et la 2013, la DGF perçue par la commune a diminué d'environ 87 k €, soit une baisse de 2,37%. Sur cette base, il est permis d'anticiper une réduction de la DGF 2014 dans les mêmes proportions, ce qui représenterait une perte de ressources d'environ 80 k €.

A cela s'ajoute la contribution de la commune à l'effort de 1,5 Md €, calculée à hauteur d'environ 125 k € :

Evolution de la DGF AVEC prélèvement 1,5 Md €			
RRF CA 2012 (hors 013)	Part des RRF pour prélèvements cmnes	Prélèvement DGF Castel	Simu DGF OB 2014
16 338 021 €	0,76%	-124 169 €	3 380 000 €

Au total, la DGF perçue par la ville serait en diminution de -5,75% par rapport à son niveau 2013, soit une baisse d'environ 205 k €.

3.2 L'évolution anticipée des compensations fiscales (allocations compensatrices) pour 2014.

Evolution des compensations fiscales					
En €	CA 2012	Notifié 2013	Evo 2012/2013	Evo 2013/2014	Simu OB 2014
Compen exo TH	304 723	293 938	-3,54%	-15,00%	250 000
Compen exo TF	161 252	159 464	-1,11%	-15,00%	135 000
Compen spéci TP	90 384	73 457	-18,73%	-15,00%	63 000
TOTAL	556 359	526 859	-5,30%	-15,00%	448 000

Outre la DGF, les compensations fiscales (dotations de l'Etat venant compenser des diminutions ou des suppressions d'impôts locaux) vont également connaître une réfaction. La transposition de leur évolution au plan national (-15%) sur les ressources en la matière de la commune laisse augurer une baisse d'environ 80 k €.

3.3 L'évolution anticipée de la fiscalité directe locale 2014 à taux constants.

Evolution de la fiscalité locale directe (73111)							
En €	Bases prévisionnelles 2013	Taux 2013	Produit notifié 2013	Evo bases 2012/2013	Evo physique bases 2012/2013	Evo prévis. bases 2013/2014	Simu OB 2014
TH	14 052 000	19,13%	2 688 148	3,00%	1,20%	2,00%	2 740 000
TFB	12 597 000	29,27%	3 687 142	3,56%	1,76%	2,50%	3 780 000
TFNB	290 500	119,03%	345 782	1,95%	0,15%	1,00%	350 000
CFE	5 133 000	31,89%	1 636 914	4,40%	2,60%	3,50%	1 670 000
TOTAL			8 357 985				8 540 000
Evo N / N-1			215 841				182 015
			3,48%				2,18%

En appliquant à 2014 l'évolution physique des bases constatée en 2013, le **produit de la fiscalité directe locale devrait augmenter de 2,2% à taux constants**. A titre de comparaison, il devait progresser de 3,5% entre 2012 et 2013 selon les notifications des services fiscaux, soit **une perte de 1,3 point**.

S'agissant de la CFE, la simulation communiquée par la DDFIP 82 fait état d'une perte d'environ **22 k €** due à la réforme du nombre de tranches (dont une partie s'applique automatiquement).

3.4 L'évolution anticipée de la CVAE.

Evolution de la CVAE				
En €	2011	2012	2013	OB 2014
Produit de la CVAE	409 564	492 357	555 495	498 000
Evolution	-	20,21%	12,82%	-10,35%

Les 1ers éléments en notre possession permettent d'anticiper une **baisse d'environ 7% pour 2014, soit une perte de produit de 40 k € par rapport à 2013**.

En ajoutant à cette perte celle liée à la modification de certains critères de partage, la **diminution globale du produit de la CVAE peut être anticipée à hauteur de 10%, soit une baisse en volume d'environ 58 k €**.

→ **Au total**, les conséquences des mesures votées en LFI sur les ressources de la commune sont loin d'être négligeables. Entre les baisses de dotations et un produit fiscal moins dynamique à taux constants, elles aboutissent à **une perte de recettes que l'on peut estimer à environ 350 k €, soit une baisse des recettes réelles de fonctionnement anticipées au CA 2013 de l'ordre de 2%**.

4 Les premiers éléments financiers de l'exercice 2013.

A l'heure de la rédaction de cette présente note explicative de synthèse, le compte administratif (CA) 2013 n'est pas complètement arrêté et doit encore notamment être rapproché du compte de gestion (établi par le comptable public). **Les éléments présentés ci-après ne sont donc pas définitifs et peuvent être soumis à une éventuelle variation marginale.**

4.1 En fonctionnement.

4.1.1 Les recettes.

Evolution des CA - recettes de fonctionnement (budget principal)						
<i>En millions d'€</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013*	
Opérations réelles	14,063	15,275	17,439	16,374	16,747	
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	8,62%	14,16%	-6,10%	2,28%	
Opérations d'ordre	0,144	0,298	0,278	0,477	0,163	
TOTAL	14,207	15,573	17,717	16,851	16,910	
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	9,62%	13,77%	-4,89%	0,35%	

* : données non définitives

En 2013, les recettes de fonctionnement ont **globalement progressé de 0,35%**, après une baisse de 4,89% entre 2011 et 2012. Les **recettes réelles** de fonctionnement (c'est-à-dire qui ont donné lieu à encaissement effectif) ont **progressé de 2,3%**, alors qu'elles avaient connu un repli de 6,10% entre 2011 et 2012.

Les **principales raisons** qui expliquent cette hausse sont les suivantes :

- les contributions directes, qui progressent réellement de 4,32% (effet base seulement puisque les taux n'ont pas été revalorisés en 2013) ;
- la CVAE, qui a connu un fort accroissement de près de 13% ;
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui est presque multiplié par 2 ;
- la taxe sur l'électricité (+4,5%) ;
- les revenus des immeubles (+6,7%).

Ces progressions permettent de compenser la perte de ressources enregistrée au titre des dotations et participations (-3,3%).

4.1.2 Les dépenses.

Evolution des CA - dépenses de fonctionnement (budget principal)					
<i>En millions d'€</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013*
Opérations réelles	11,937	11,731	11,952	12,443	13,326
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	-1,73%	1,88%	4,11%	7,09%
Opérations d'ordre	0,713	0,937	1,147	0,776	0,600
TOTAL	12,651	12,669	13,099	13,219	13,926
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	0,14%	3,39%	0,92%	5,35%

* : données non définitives

Les dépenses de fonctionnement affichent **globalement une progression de 5,3%**. S'agissant des **dépenses réelles**, qui ont donné lieu à décaissement effectif, elles augmentent de **7%**. Cette hausse d'apparence élevée doit être tempérée au regard des événements exceptionnels suivants :

- la mise en sécurité d'urgence de l'immeuble « Parède », comptabilisée en fonctionnement car ne faisant pas partie du patrimoine communal : 76 k € ;
- le rattrapage du non versement des subventions d'équilibre 2012 sur le budget annexe de la restauration (70 k €) et sur le budget annexe de la zone industrielle Artel (20 k €) ;
- le versement d'un capital décès pour un agent municipal : 23 k € ;
- l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association La Ronde Enchantée : 30 k € ;
- des trop payés (avoirs) et une régularisation exceptionnelle sur les dépenses d'énergie : 38 k€.

Ces éléments neutralisés, la croissance des dépenses de fonctionnement serait ramenée à **3,4%**. Cette hausse s'explique principalement par :

- l'augmentation des charges d'énergie (gaz et électricité) ;
- la hausse des dépenses de fournitures scolaires ;
- l'augmentation imposée des charges sociales, et notamment des cotisations retraites ;
- le glissement vieillesse technicité (GVT), qui impacte traditionnellement la masse salariale ;
- la hausse des effectifs de la restauration scolaire (subvention d'équilibre majorée en conséquence).

4.1.3 Le résultat.

Le résultat de fonctionnement anticipé de l'exercice 2013 (= recettes – dépenses) s'établit à environ **3 M €**. Le résultat de clôture anticipé s'affiche à environ **9 M €** (résultat de l'exercice + résultats cumulés des exercices antérieurs), en progression de 0,5 M € par rapport à la situation fin 2012.

4.2 En investissement.

4.2.1 Les recettes.

Evolution des CA - recettes d'investissement (budget principal)					
<i>En millions d'€</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013*
Opérations réelles	4,203	2,190	4,351	4,089	3,330
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	-47,90%	98,69%	-6,03%	-18,56%
Opérations d'ordre	0,765	0,954	1,147	0,776	0,608
TOTAL	4,968	3,144	5,498	4,864	3,938
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	-36,71%	74,85%	-11,52%	-19,05%

* : données non définitives

Les recettes d'investissement ont globalement diminué de 19% par rapport à 2012, soit la seconde année de baisse consécutive. Les recettes réelles d'investissement affichent un repli de 18,5%.

Cette situation s'explique notamment par l'absence de réalisation de nouveaux emprunts (600 k € en 2012), qui justifie à elle seule 80% de la baisse des recettes réelles.

4.2.2 Les dépenses.

Evolution des CA - dépenses d'investissement (budget principal)					
<i>En millions d'€</i>	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013*
Opérations réelles	3,664	2,715	5,032	2,318	3,739
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	-25,90%	85,31%	-53,93%	61,27%
Opérations d'ordre	0,196	0,315	0,278	0,477	0,171
TOTAL	3,860	3,030	5,310	2,795	3,910
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	-21,50%	75,24%	-47,36%	39,88%

* : données non définitives

Après une année 2012 marquée par une baisse du volume d'investissement, due au retard pris sur de grosses opérations, 2013 affiche une très nette progression des dépenses globales (+40%) et surtout des dépenses réelles (+61%).

Le volume des dépenses d'équipement proprement dites (études, constructions, acquisitions..., et hors subventions d'investissement) est même multiplié par 2, retrouvant un niveau très proche de celui affiché en 2011, qui reste une année exceptionnelle sur ce plan.

Comme chaque année, les charges d'investissement engagées (sur les plans juridique et comptable) mais qui n'ont pu être mandatées avant la clôture de l'exercice 2013 seront reportées sur 2014 (restes à réaliser).

4.2.3 Le résultat.

Le résultat d'investissement anticipé de l'exercice 2013 (= recettes – dépenses) affiche un léger excédent (25 k € environ).

Le résultat de clôture anticipé (résultat de l'exercice + résultats cumulés des exercices antérieurs) s'établit à **2,750 M €**, contre 2,720 M € fin 2012.

L'excédent disponible viendra financer la section d'investissement au BP 2014.

Les restes à réaliser (reports 2013-2014) s'établissent de la façon suivante :

- dépenses d'investissement : 1.629.800 € ;
- recettes d'investissement : 1.224.400 € ;
- d'où un besoin de financement de : - 405.400 €, qui sera repris au BP 2014 (rappel 2012 : - 872.114 €).

4.3 La dette.

4.3.1 L'état de la dette au 01/01/2014 (budget principal).

Annuité de la dette (budget principal)										
En €	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Encours au 31/12/N	5 305 644	4 995 257	4 572 587	4 861 106	4 707 022	5 336 007	4 707 011	4 715 397	4 115 515	3 504 762
Remb. Capital	695 920	660 387	622 670	611 481	654 084	631 015	628 996	591 614	599 882	610 753
Emprunts de l'année	0	350 000	200 000	900 000	500 000	1 260 000	0	600 000	0	0
Frais fi. (intérêts)	286 311	252 961	234 628	219 180	189 459	199 636	208 607	188 708	181 928	162 852

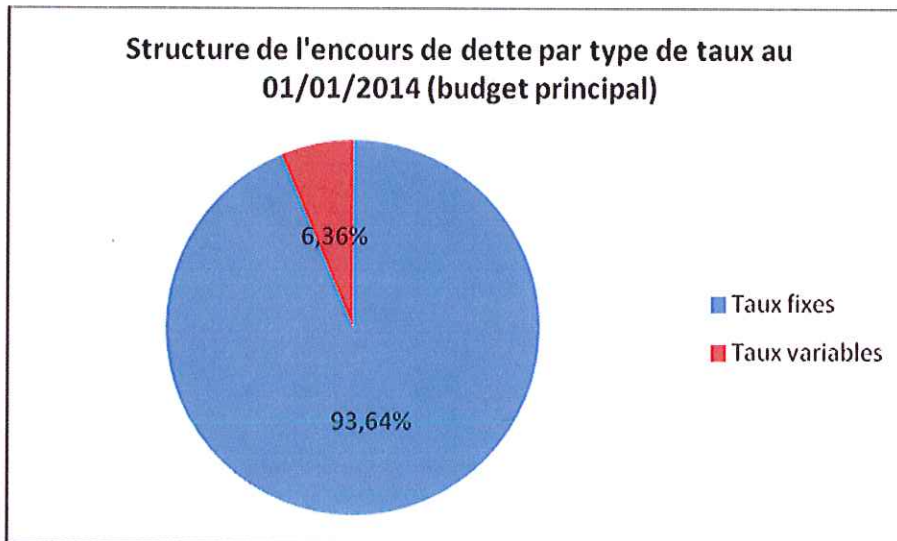
* : données prévisionnelles, hors emprunts nouveaux

Au 01/01/2014, l'encours de la dette de la commune (budget principal) s'établissait à **4.115.515 €**, soit une baisse de **600.000 €** par rapport au 01/01/2013. Notre collectivité a donc poursuivi en 2013 son **désendettement**. Les fruits de notre gestion maîtrisée ont permis de dégager l'autofinancement nécessaire pour couvrir nos investissements sans recourir à l'emprunt.

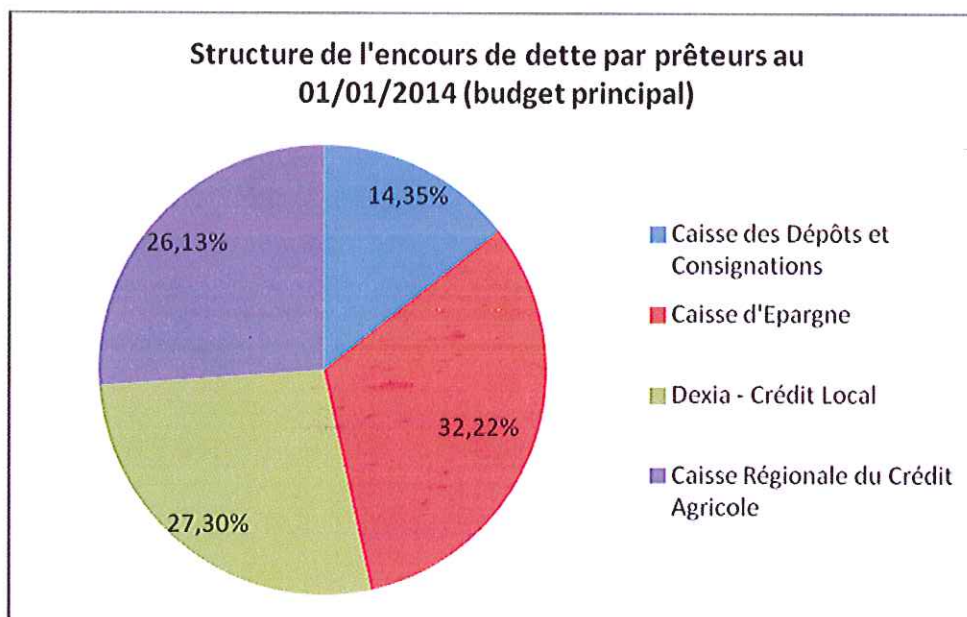
Le taux moyen des 22 contrats de prêt en cours est de 3,98 %.

La **durée résiduelle moyenne** (c'est-à-dire la durée moyenne de tous les contrats de prêt restant à courir jusqu'à la fin de l'encours) de la dette s'établit à **8 ans et 3 mois**.

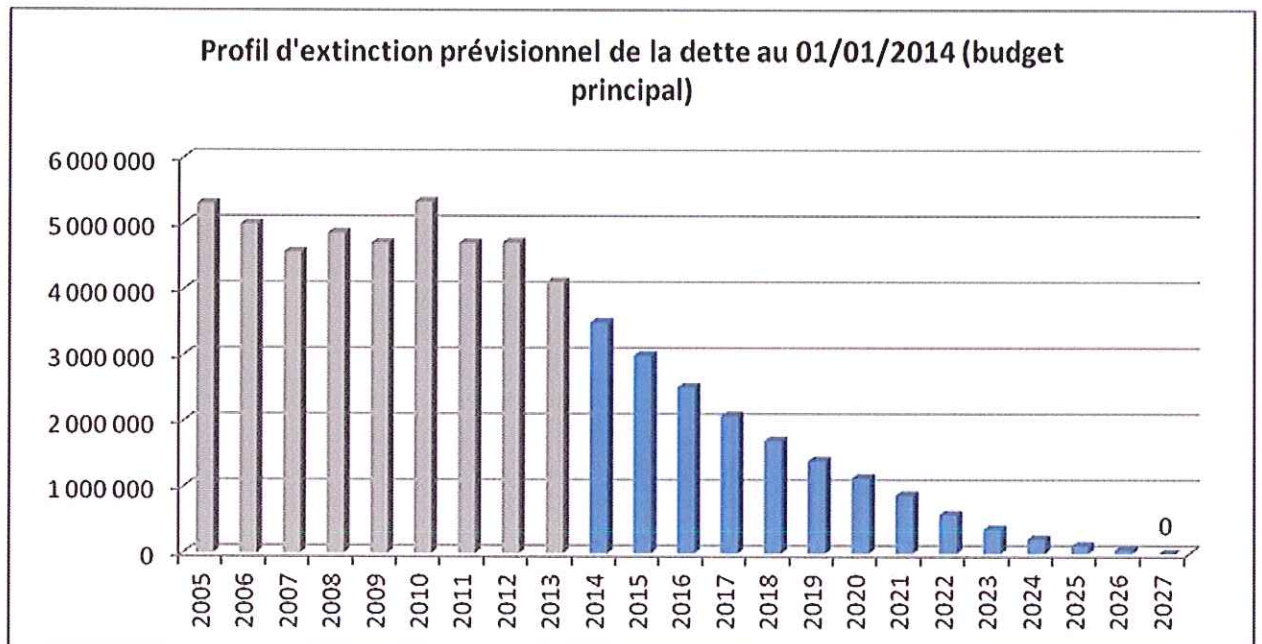
4.3.2 Les caractéristiques de la dette au 01/01/2014.



Au 01/01/2014, l'encours de la dette est constitué quasi exclusivement d'emprunts à taux fixes (93,6 %). Les emprunts dits « structurés » (ou toxiques) sont inexistant, la commune ayant fait le choix d'une gestion prudente à la fois dans le niveau de son endettement, mais également dans le choix du type d'emprunts qu'elle a contractés.



La commune dispose d'une répartition de son encours par prêteurs relativement équilibrée.



Même s'il s'agit d'une donnée théorique, qui implique l'absence de mobilisation d'emprunts nouveaux, la dernière annuité sera remboursée en 2026.

4.4 L'épargne brute et le ratio de désendettement.

L'épargne brute, qui découle de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, s'établit, pour 2013 à **3,420 M €** (sous toutes réserves liées au CA non définitif). Elle affiche une **baisse de 13%** par rapport à son niveau de 2012, en raison d'une progression des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes de fonctionnement.

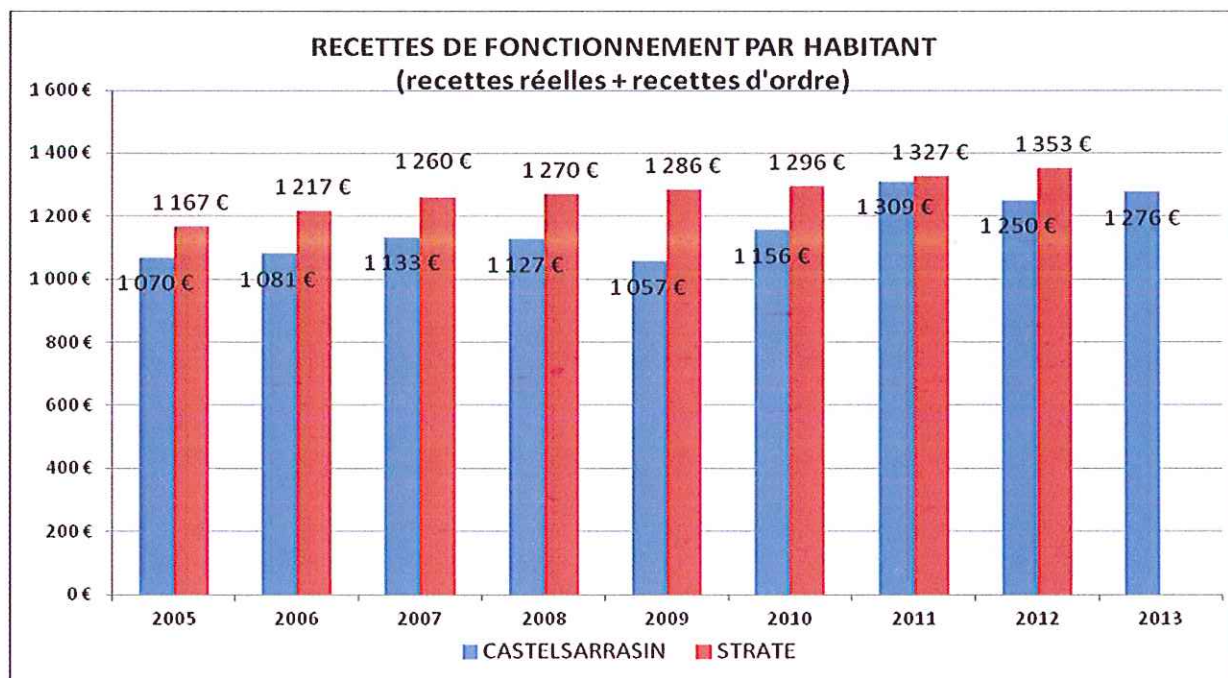
Toutefois, en raison du désendettement qui s'est poursuivi en 2013 et donc d'un encours de dette moindre qu'en 2012, le rapport entre l'épargne brute et l'encours de la dette, appelé **ratio de désendettement**, n'affiche pas de dégradation.

Ce ratio, qui mesure le nombre d'années nécessaire pour qu'une collectivité apure sa dette en y consacrant la totalité de son épargne, est pour 2013 de **1,20**, soit le même niveau qu'en 2012.

4.5 L'évolution des principaux ratios et comparaison avec la moyenne des collectivités de la strate.

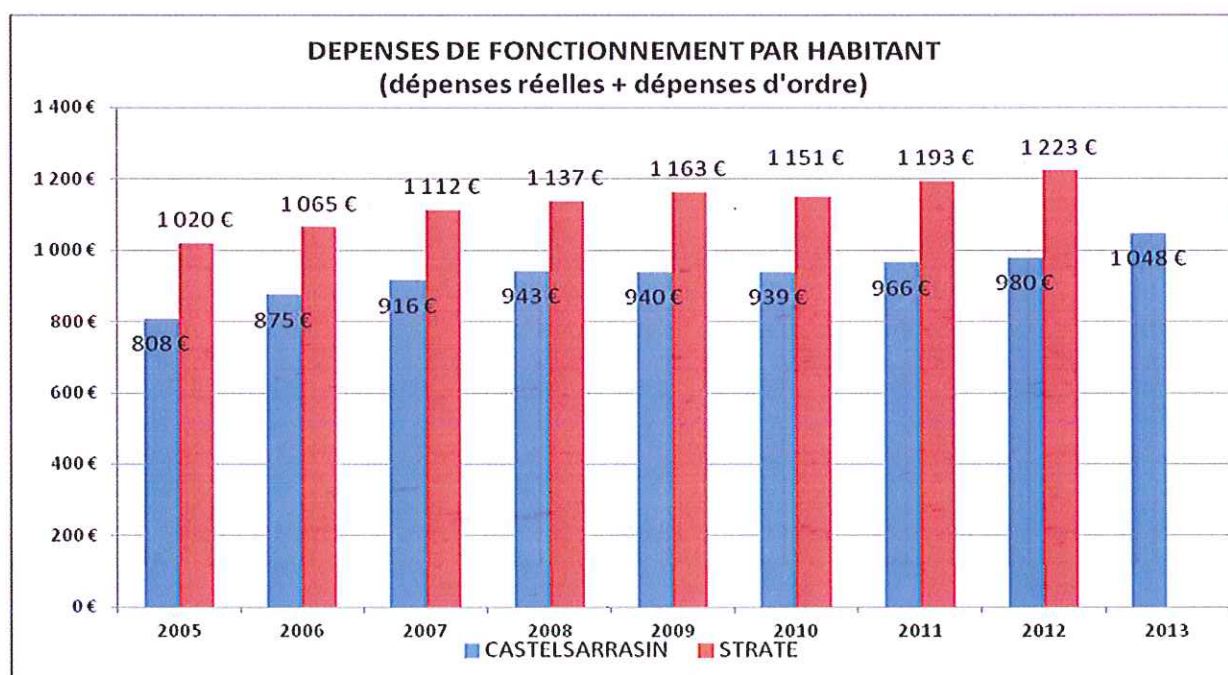
De même que les chiffres présentés dans le cadre du CA 2013 anticipés ne sont pas définitifs, les ratios exposés ci-après sont susceptibles d'ajustement à la marge. Les données de la strate (communes de 10.000 à 20.000 habitants) sont mises à disposition par la DGCL.

4.5.1 Les recettes de fonctionnement / habitant.



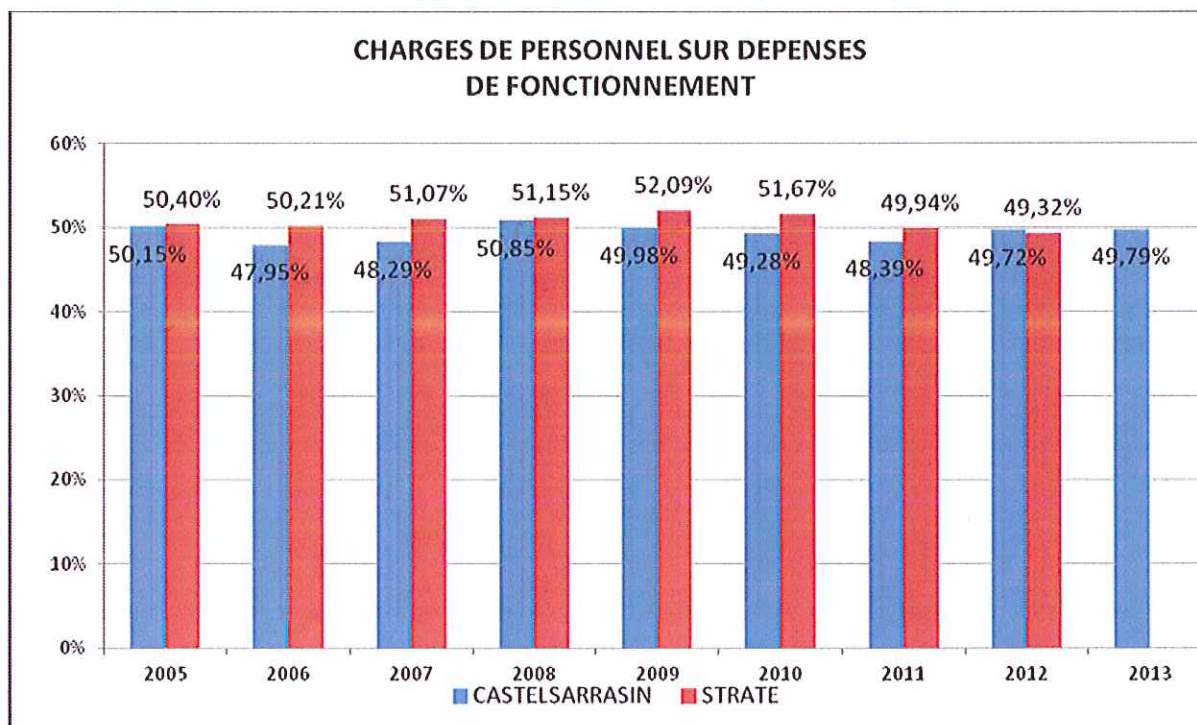
Depuis une dizaine d'années, la commune bénéficie de ressources relativement limitées si on la compare à la moyenne de strate.

4.5.2 Les dépenses de fonctionnement / habitant.



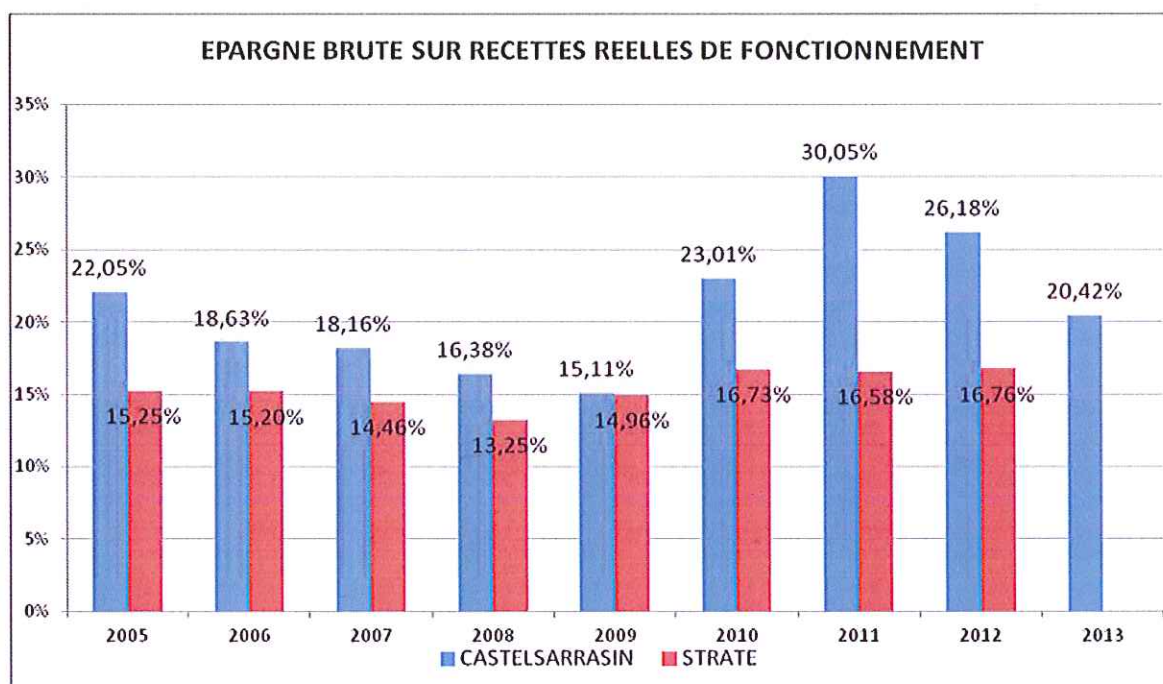
Ce graphique illustre nos efforts de maîtrise des dépenses courantes qui sont inférieures à la moyenne de la strate quand on les ramène au nombre d'habitants, et ce de façon plus accentuée sur les dernières années. En 2002, l'écart de la commune avec la moyenne de la strate était de 89% ; en 2012, il était de 80%.

4.5.3 Zoom sur les charges de personnel.



Ce ratio est relativement stable sur les 9 dernières années.

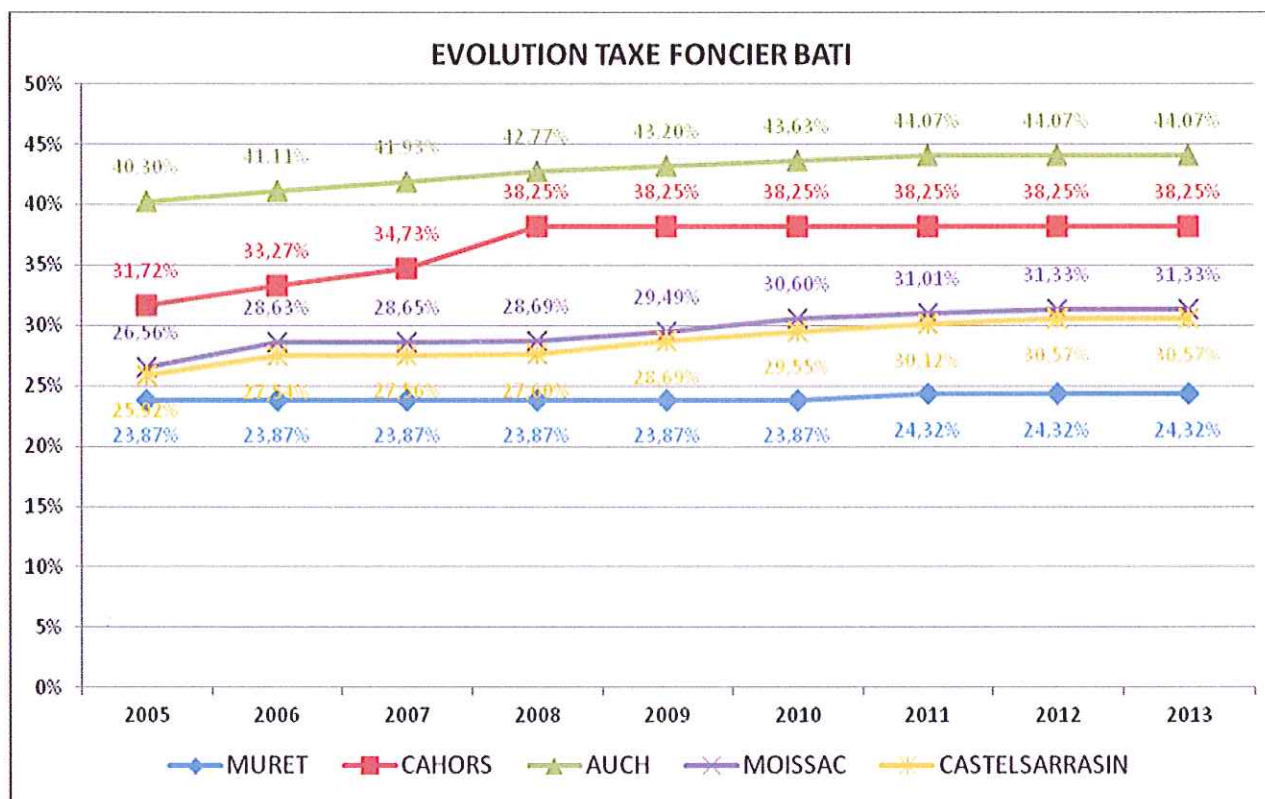
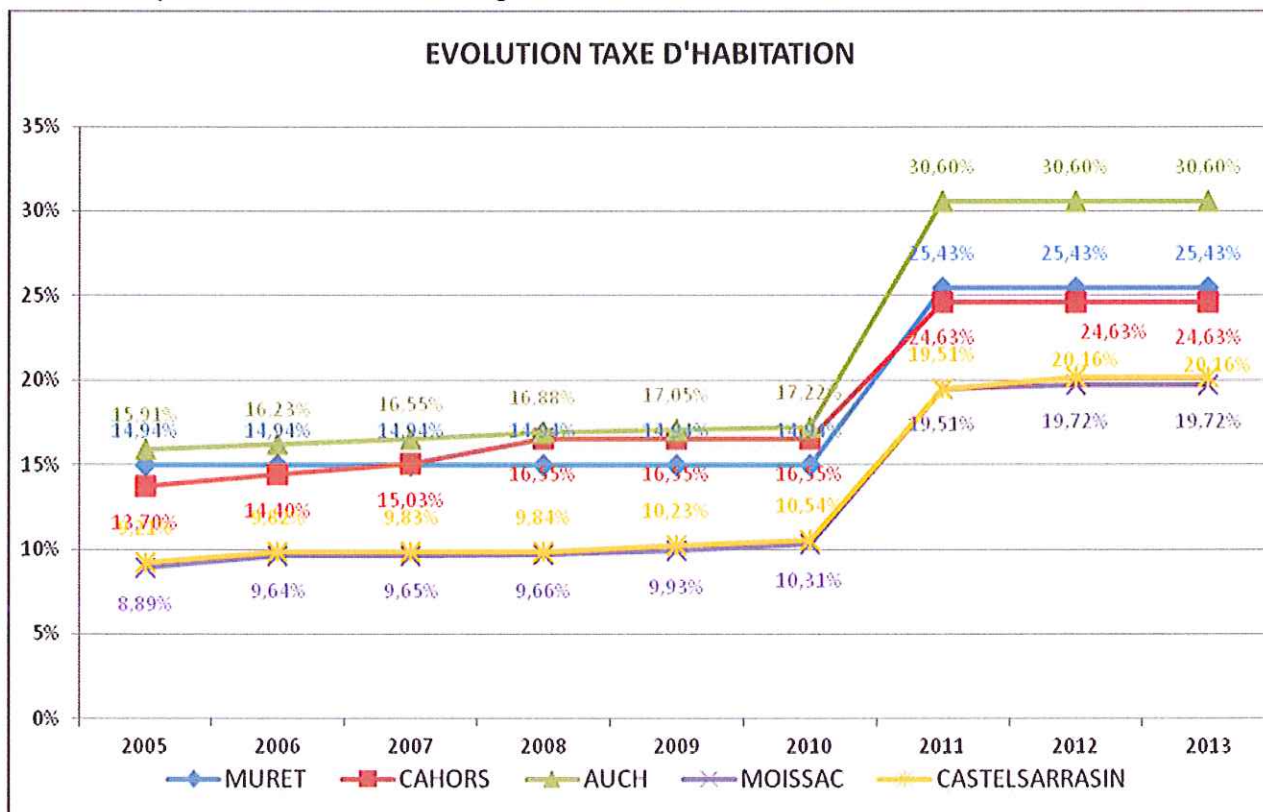
4.5.4 L'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement.

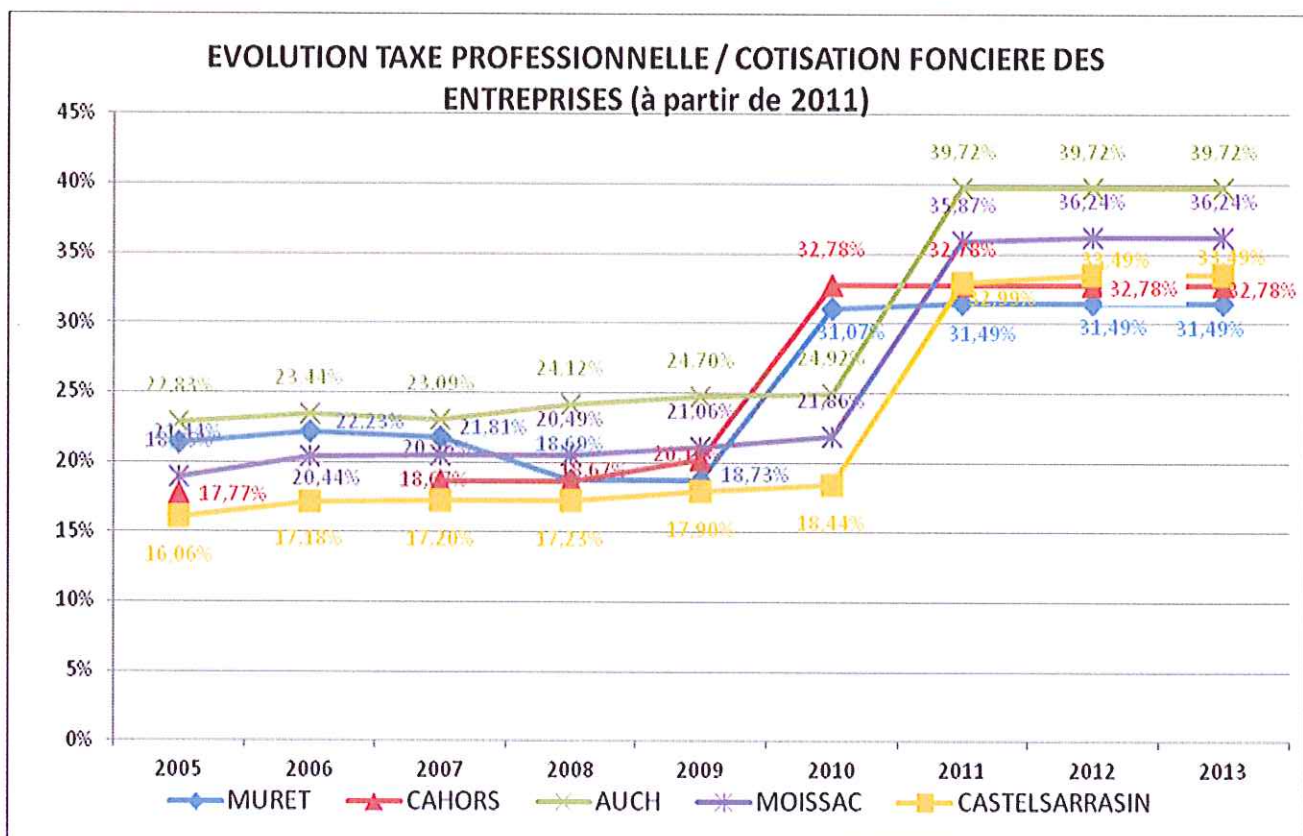
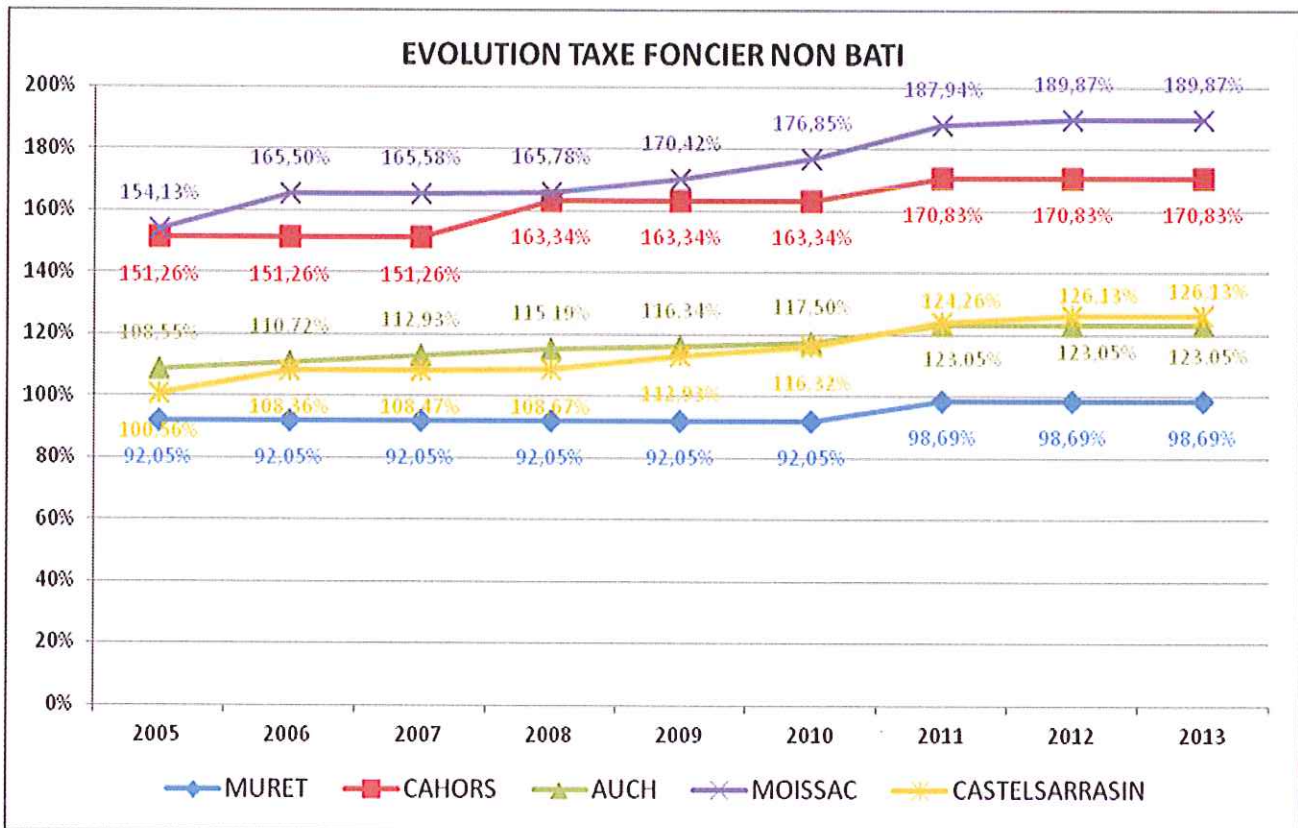


Ce graphique met en évidence l'importance de l'épargne brute comparativement à la moyenne des communes de la strate.

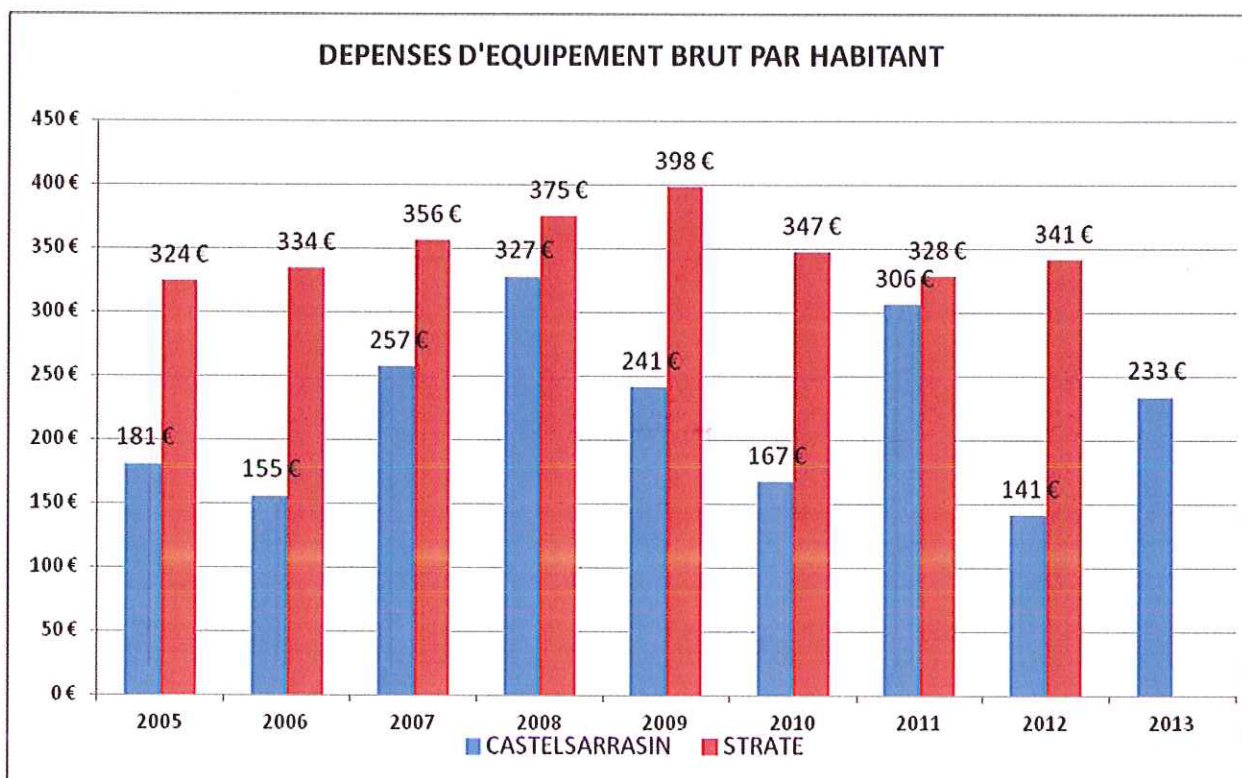
4.5.5 L'évolution des taux des différents impôts locaux : (TH, TFB, TFNB, TP/CFE).

Les données présentées ci-après correspondent aux taux des ensembles intercommunaux, c'est-à-dire qu'elles cumulent les taux des communes et de l'EPCI auquel elles appartiennent, afin de gommer les biais comparatifs existant en cas de régimes institutionnel et fiscal différents.



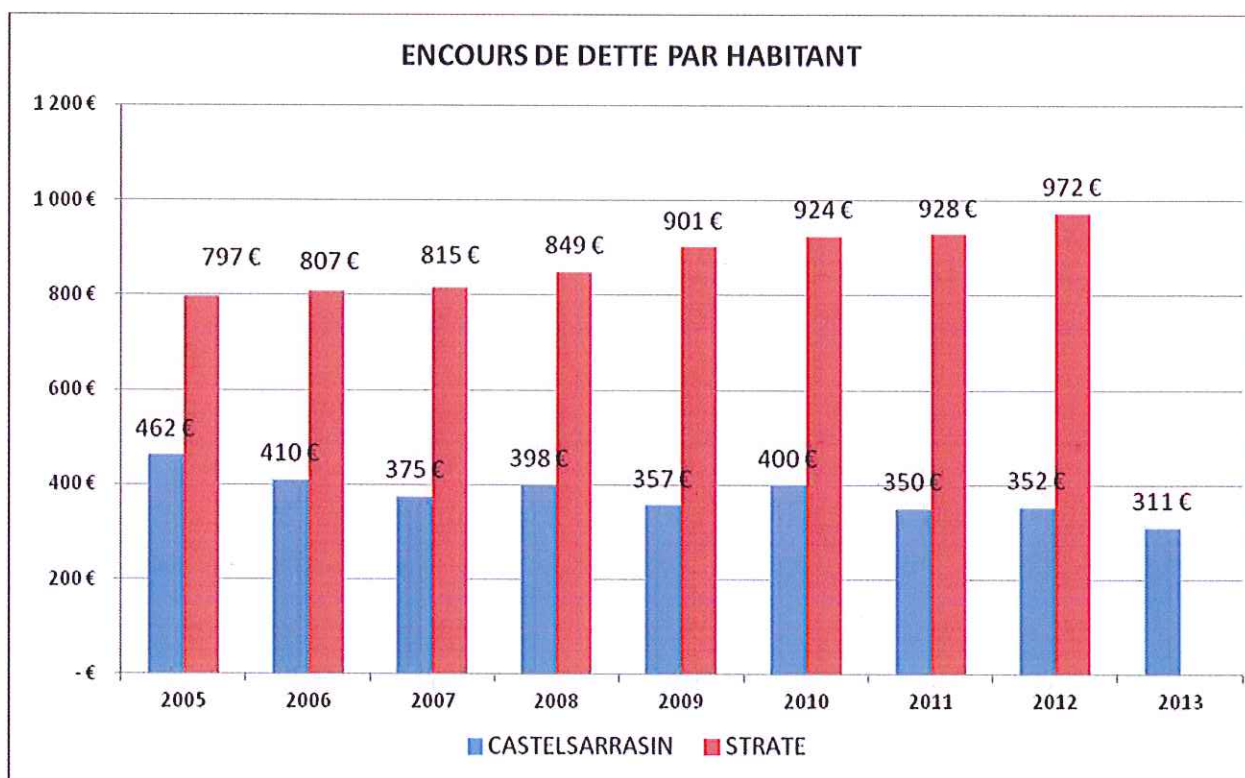


4.5.6 Les dépenses d'équipement / habitant.



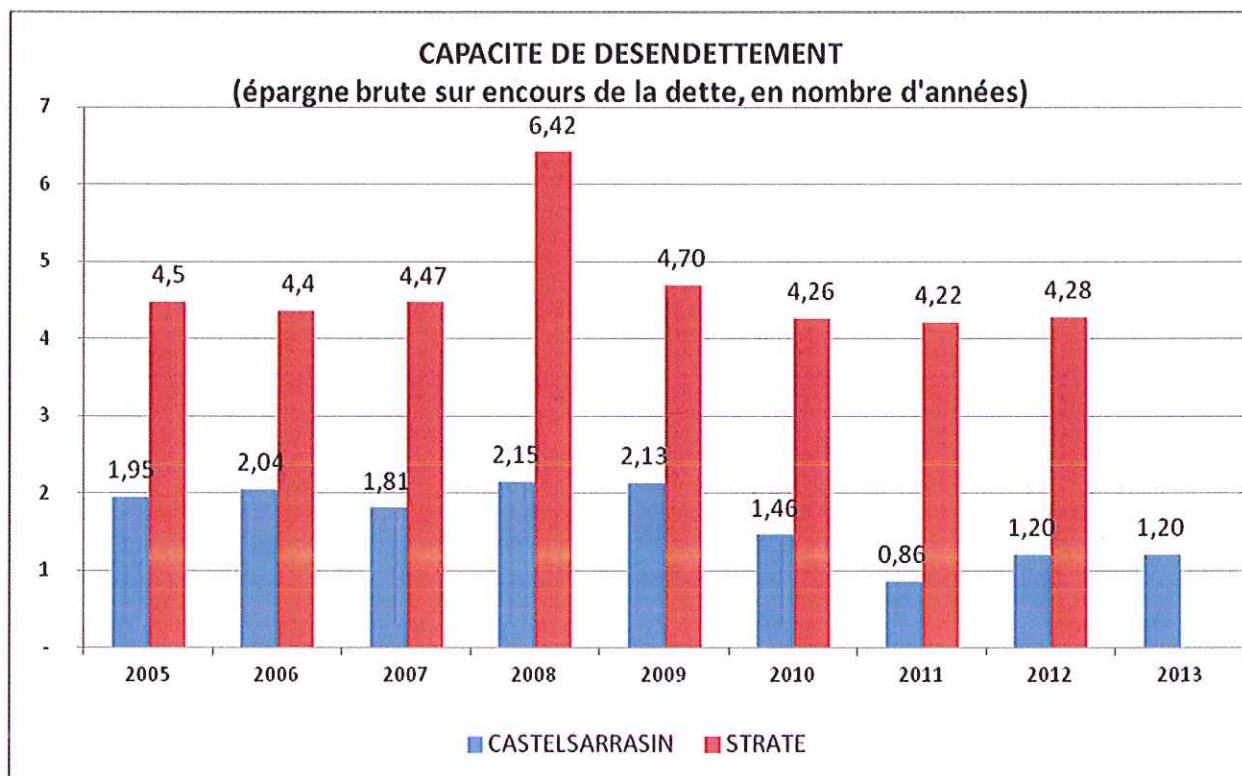
Ce graphique montre la reprise du niveau d'investissement en 2013, avec un niveau (233 € / hab.) qui se situe de façon significative au dessus de la moyenne calculée sur la période 2001-2013 (200 € / hab.).

4.5.7 L'encours de la dette / habitant.



Ramené au nombre d'habitants, ce graphique illustre la politique d'endettement maîtrisée sur les 9 dernières années, alors que la moyenne de la strate a connu une évolution inverse.

4.5.8 La capacité de désendettement.



De manière très satisfaisante, la capacité de désendettement affichée par la commune est très inférieure à celle de la moyenne des communes de la strate, qui se situe aux alentours de 4,5 années. Le seuil d'alerte communément admis est situé à 10 ans.

5 Les grands équilibres du budget 2014.

Le budget 2014 s'inscrit dans la continuité des années précédentes et sera guidé par les éléments clés suivants :

- la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, qui constitue la garantie du maintien d'une bonne santé financière ;
- la **volonté politique de maintenir les taux de la fiscalité directe locale** ;
- la mise en œuvre d'un **programme d'investissement respectant les capacités financières** de la commune.

Comme les années passées, le BP 2014 reprendra de façon anticipée les résultats N-1 (2013).

5.1 En fonctionnement.

5.1.1 Les recettes.

Evolution des BP - recettes de fonctionnement (budget principal)						
<i>En millions d'€</i>	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	OB 2014
Opérations réelles	13,324	14,091	14,373	15,045	16,022	16,150
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	5,76%	2,00%	4,68%	6,49%	0,8%
Résultat N-1	4,019	3,556	6,260	7,378	8,510	9,000
TOTAL	17,343	17,647	20,633	22,423	24,532	25,150
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	1,75%	16,92%	8,68%	9,41%	3%

NB : pour une meilleure lisibilité du tableau, les mouvements d'ordre ont été retirés.

Compte-tenu des éléments présentés précédemment, les **recettes réelles de fonctionnement** devraient, en 2014, augmenter dans une fourchette comprise entre **0,5 et 1%** par rapport au BP 2013, avec la répartition suivante :

- **fiscalité locale : +2% (soit + 200 k €)**, dû à la revalorisation des bases. Comme dit ci-avant, nous n'envisageons pas d'augmenter les taux, si la baisse des dotations de l'Etat n'atteint pas *in fine* un niveau catastrophique ;
- **dotations et participations : -5% (- 250 k €)** ;
- les autres recettes devraient légèrement augmenter : + 180 k€.

Au **global**, les recettes de fonctionnement afficheront une **progression d'environ 3%**, la majeure partie de cette hausse étant due à la **reprise des résultats excédentaires des exercices précédents**.

5.1.2 Les dépenses.

Evolution des BP - dépenses de fonctionnement (budget principal)						
<i>En millions d'€</i>	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	OB 2014
Opérations réelles	12,807	13,396	14,158	14,657	20,298	18,900
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	4,60%	5,69%	3,52%	38,49%	-7%
Virement en INV	4,188	4,050	6,080	7,566	4,009	6,000
TOTAL	16,995	17,446	20,238	22,223	24,307	24,900
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	2,65%	16,00%	9,81%	9,38%	2%

NB : pour une meilleure lisibilité du tableau, les mouvements d'ordre ont été retirés.

Notre objectif est de limiter la croissance des dépenses courantes (achats, prestations de service, subventions, masse salariale...) à environ 3%, afin de ne pas dégrader nos fondamentaux budgétaires.

Rappelons que la commune ne maîtrise pas la totalité de l'évolution des dépenses de fonctionnement parce qu'une grande partie résulte de décisions ou d'événements extérieurs qui s'imposent à elle (exemples : évolution des charges sociales du personnel, participation au SDIS, participation école privée, dépenses d'énergie, normes de sécurité, réforme des rythmes scolaires...).

5.1.3 L'autofinancement prévisionnel.

Résultat de la contraction entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, l'autofinancement prévisionnel (virement à la section d'investissement) devrait si situer à un niveau comparable à la moyenne des 3 dernières années.

5.2 En investissement.

5.2.1 Les recettes.

Evolution des BP - recettes d'investissement (budget principal)						
<i>En millions d'€</i>	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	OB 2014
Opérations réelles	2,026	0,889	1,226	0,261	0,283	0,500
Reports	0,540	0,707	0,417	0,992	1,195	1,220
Virement depuis FON	4,188	4,050	6,080	7,566	4,009	6,000
Résultat N-1		0,349	0,463	0,651	2,720	2,750
TOTAL	6,754	5,995	8,186	9,470	8,207	10,470
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	-11,24%	36,55%	15,69%	-13,34%	28%

NB : pour une meilleure lisibilité du tableau, les mouvements d'ordre ont été retirés.

Les recettes réelles d'investissement devraient croître par rapport à 2013, notamment grâce au FCTVA dont le montant sera supérieur à l'année dernière en raison de son assiette plus favorable (dépenses d'équipement 2013).

La reprise des résultats excédentaires antérieurs devrait nous permettre de financer le programme prévisionnel d'investissement sans recourir a priori à l'emprunt.

5.2.2 Les dépenses.

Evolution des BP - dépenses d'investissement (budget principal)						
<i>En millions d'€</i>	BP 2009	BP 2010	BP 2011	BP 2012	BP 2013	OB 2014
Opérations réelles	4,618	5,052	6,153	9,094	6,365	Entre 8 et 9
Reports	1,724	1,144	2,428	0,576	2,067	1,630
Résultat N-1	0,760					
TOTAL	7,102	6,196	8,581	9,670	8,432	
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	-	-12,76%	38,49%	12,69%	-12,80%	

NB : pour une meilleure lisibilité du tableau, les mouvements d'ordre ont été retirés.

Compte-tenu du projet de programme d'investissement, les **dépenses d'équipement prévues (travaux, acquisitions, études) devraient progresser entre 25% et 50%.**

Les **opérations les plus notables** en 2014 seraient :

- la réalisation du giratoire sur la RD 813, dont la commune a obtenu du Département la maîtrise d'ouvrage déléguée et permettant notamment l'accès à la ZAC de Terre Blanche ;
- le transfert du Centre de loisirs ;
- la consolidation de l'école primaire Ducau ;
- la Maison de la santé (phase 1 – foncier) ;
- le programme de voirie : la réfection de la rue Flamens et du boulevard du 4 septembre, le lancement opérationnel de la voie reliant le lotissement Gandalou à la VC 15 via un giratoire, l'achèvement des travaux rue de l'Ormeau (reports) et la poursuite de la contre-allée Marceau Faure (reports) ;
- les programmes annuels bâtiments (dont l'accessibilité handicapés) et voirie ;
- le réaménagement de la salle Paul Descazeaux ;
- les nouveaux sanitaires du stade Alary ;
- le lancement de la phase opérationnelle du centre technique fluvial ;
- un programme de travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux et l'éclairage public ;
- l'amorce de l'aménagement intérieur de l'église Saint Sauveur ;
- le lancement du projet du Musée Dautry ;
- un plan de modernisation informatique ;
- la révision du POS / PLU ;
- un camion avec point-à-temps pour la voirie (reports) ;
- le lancement des travaux d'aménagement de la zone d'activité de Terre Blanche (crédits inscrits au budget annexe de la ZAC de Terre Blanche) ;
- le lancement des travaux portant sur les adductions d'eau et les branchements plombs (crédits inscrits au budget annexe eau et assainissement) ;
- les travaux d'assainissement (crédits inscrits au budget annexe eau et assainissement).

6 Conclusion.

Compte-tenu de la **situation macroéconomique** et surtout des **contraintes toujours plus importantes** que fait peser l'Etat sur le budget des collectivités locales, **2014 va ouvrir une période extrêmement délicate pour les finances de la commune**, et ce d'autant plus qu'il est fort probable que les efforts demandés à l'échelon local ne s'arrêtent pas au prélèvement de 1,5 Md € / an en 2014 et 2015.

La conjonction de **recettes atones**, dues notamment à la baisse des dotations de l'Etat, et de **dépenses en augmentation constante**, va avoir pour conséquence **d'amplifier notablement l'effet de ciseaux amorcé depuis 2012**.

La **situation financière saine de la commune**, fruit d'une gestion rigoureuse des deniers publics, devrait nous permettre **d'aborder ce tournant dans des conditions acceptables**.

Il n'en demeure pas moins que nous devons **redoubler d'efforts quant à la maîtrise des dépenses de fonctionnement**, afin de **limiter la dégradation de notre épargne brute**, qui peut être très rapide. Seul le maintien de ce ratio nous permettra de **mener un programme d'investissement volontariste** pour le bien-être de nos concitoyens et pour le dynamisme de notre économie locale.